

République Française
Département de la Marne
Arrondissement de
Châlons-en-Champagne

Communauté de Communes de la Moivre à la Coole
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SÉANCE DU 20 MAI 2021

Le 20 mai 2021 à 20 h 30, le conseil de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Francheville, sous la présidence de M. Julien VALENTIN, Président, en vertu de la convocation faite le 12 mai 2021.

Nombre de délégués :

- en exercice	44
- présents	39
- représentés ou ayant donné pouvoir	1
- votants	40
- ont voté pour	40
- ont voté contre	0
- se sont abstenus	0

Titulaires présents : Gérard ACOSTA, Michel ADNET, Milène ADNET, Didier APPERT, Jean-Claude ARNOULD, Philippe BIAL, Alexandre BODIN, Stéphane CHARNOTET, Carole CHOSROES, Marc DEFORGE, Evelyne DRAN, Françoise DROUIN, Célia DUVAL, Hubert FERRAND, Daniel HERBILLON, Etienne HERISSANT, Maxime JOLY, Raymond LAPIE, Raphaël LEONE, Aymeric LOUIS, Jean-Christophe MANGEART, William MATHIEU, Freddy MELLETT, André MELLIER, Hélène MOINEAU, Joël PERARDEL, Maurice PIERRE, Éric PIGNY, Jean-Jacques PILLET, Catherine PUJOL, Céline ROBERT, Jérôme ROUSSINET, René SCHULLER, Alain SIMONET, Murielle STEPHAN, Julien VALENTIN, Pascal VANSANTBERGHE, Éric VETU, Noël VOISIN DIT LA CROIX.

Etaient représentés : Michel JACQUET par Dominique MATHIEU (suppléant).

Absents : Anne BRAZE, Alexandre BREMONT, Victor OURY (excusé), Jean-Marie ROSSIGNON (excusé).

DÉLIBÉRATION
N° 1030-2021

La majorité des membres en exercice étant présente, le conseil peut valablement délibérer.

OBJET :
Remboursement quote-part du
panneau de basket de Courtisols

Le conseil nomme Mme Céline ROBERT pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que l'Association Sportive Courtisols Basket avait accepté de participer à hauteur de 30 % du montant hors taxes pour l'achat d'un nouveau panneau d'affichage, soit un montant de 1 644.00 €.

Monsieur le Président propose à l'assemblée de délibérer pour facturer cette somme.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté :

DECIDE de facturer la somme de 1 644.00 € à l'Association Sportive Courtisols Basket.

Extrait certifié conforme,



Julien VALENTIN

JULIEN VALENTIN
2021.06.01 08:39:12 +0200
Ref:20210527_150401_1-1-O
Signature numérique
le Président